

## Annexe I – Synthèse des critères de classement (barème)

Objet	Points attribués	Observations et types de vœux	
Bonifications liées à la situation familiale ou civile	<b>150,2 pts</b>	Non cumulable avec les bonifications RRE ou MS. Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA	
	<b>50,2 pts</b>	Vœux Com. Groupe com. ZRE	
	<b>100 pts</b> par enfant à charge	Enfants de moins de 20 ans au 01/09/2017. Vœux bonifiés au titre du rap. de conj.	
	<b>Années de séparation - Agents en activité</b>	Sont comptabilisées les années pendant lesquelles l'agent est en activité et dans une moindre mesure les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint. Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA	
	<b>190 pts</b> pour 1 an <b>325 pts</b> pour 2 ans <b>475 pts</b> pour 3 ans <b>600 pts</b> pour 4 ans et plus		
	<b>Mutation simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires</b>	<b>150 pts</b>	Bonification non cumulable avec les bonifications RC, RRE et vœu préférentiel. Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA
		<b>100 pts par enfant (-20 ans au 01/09/2016)</b>	Vœux bonifiés au titre de la mut. simul.
		<b>Séparation : 190 pts</b> pour 1 an - <b>325 pts</b> pour 2 ans - <b>475 pts</b> pour 3 ans - <b>600 pts</b> pour 4 ans et +	Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA
		<b>150 pts</b> <b>50 pts</b>	Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA Vœux Com. Groupe com. ZRE
		<b>100 pts</b> / enf.	Le 1er vœu formulé doit avoir pour objet de se rapprocher de la résidence des enfants. (moins de 18 ans au 01/09/2017) Vœux bonifiés par le RRE
Bonifications liées au handicap ou à une situation médicale ou sociale grave	<b>Personnels handicapés</b>	<b>1000 pts</b> , si cela améliore les conditions de vie A défaut, <b>150 pts</b> pour les agents ayant une RQTH	
	<b>Situation médicale ou sociale grave</b>	<b>150 pts</b>	
Bonifications liées à l'éducation prioritaire	<b>Affectation en établissement REP+ ou REP et dispositif transitoire pour les établissements ex APV ou RRS</b>	1) En REP + <b>200 pts</b> - En REP <b>100 pts</b> , à l'issue d'une période de 5 ans d'exercice 2) Si établissement précédemment classé APV ou RRS : <b>1 à 2 ans : 40 – 3 ans : 60 – 4 ans : 80 – 5 ans : 150 – 6 ans : 160 – 7 ans : 165 – 8 ans et + : 170.</b>	
		Exercice continu dans le même établissement Vœux : TOUS	
Bonifications liées à une mesure de carte scolaire	<b>Mesure de carte scolaire : suppression de poste ou fermeture d'établissement</b>	<b>1500 pts</b>	
	<b>Mesure de carte scolaire en ZR et plus aucune ZR n'existe dans l'académie</b>	<b>1500 pts</b>	
	<b>Mesure de carte scolaire en ZR</b>	<b>1500 pts</b> (tous les TZR) -	Vœux ancienne ZR*, ZRD*, ZRA* *obligatoires
		<b>1000 pts</b> pour les TZR à titre définitif dans l'acad. depuis au moins 3 ans	Vœux groupe com, DPT (correspond à la ZR)
		<b>0,10 pt</b> pour les TZR <b>de moins de 3 ans</b>	Vœux groupe com (correspond à la ZR)
		<b>50 pts</b> pour les TZR <b>de moins de 3 ans</b>	Vœux DPT (correspondant à la ZR)
Bonifications liées à certaines situations personnelles ou administratives	<b>Personnels sollicitant leur réintégration à titres divers</b>	<b>500 pts</b> (après dispo, détachement, emploi fonctionnel ou un établissement d'enseignement privé sous contrat...) <b>1000 pts</b> pour les agents placés dans ces positions administratives avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2014	
	<b>Détachement : précédemment titulaire d'un autre corps de la FP (y compris EN)</b>	<b>500 pts</b>	Vœux DPT, ZRD (correspond à l'anc. Affecta*), acad, ZRA
		<b>150 pts</b>	Vœux groupe com, ZRE (correspond au groupe de com)
	<b>Stagiaires</b>	Pour les fonctionnaires stagiaires ex enseignants contractuels du 2nd degré de l'EN, ex CPE contractuels, ex COP contractuels, ex MA garantis d'emploi, ex AED, ex AESH, ex EAP ou ex contractuel en CFA, une <b>bonification est mise en place en fonction du classement :</b> <b>100 pts</b> jusqu'au 4ème échelon <b>115 pts</b> au 5ème échelon <b>130 pts</b> à partir du 6ème échelon	- A l'exception des ex-EAP, justifier de services en cette qualité dont la durée, traduite en équivalent temps plein, est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant le stage. - S'agissant des ex-EAP, justifier de deux années de service en cette qualité.  Forfaitaire quelle que soit la durée du stage  Vœux DPT, ZRD, acad, ZRA
		<b>50 pts</b> sur le 1er vœu pour tous les autres stagiaires qui effectuent leur stage dans le 2nd degré de l'EN ou dans un centre de formation COP	Sur demande - Valable pour 1 seule année au cours d'une période de 3 ans. Sur le 1er vœu

	<b>Sportifs de haut niveau affectés A.T.P. dans l'académie de leur intérêt sportif</b>	<b>150 pts</b>	Vœux groupe com, ZRE (correspond au groupe de com)
		<b>500 pts</b>	Vœux DPT et ZRD (correspond au centre d'entraînement)
	<b>Reconversion ou chgt de discipline</b>	<b>1000 pts</b>	Vœux groupe com, ZRE (correspond au groupe de com), DPT, ZRD (correspond à l'ancienne affectation)
		<b>150 pts</b>	Vœux commune (ancienne affectation ou commune pivot si TZR)
	<b>Reconversion ou chgt de discipline et touchés par MCS dans discipline d'origine</b>	<b>1500 pts</b>	Vœux com, groupe com, ZRE (de l'anc. Aff.), ZRD et DPT correspondant, académie
<b>Bonifications de valorisation de certains vœux d'affectation</b>	<b>Vœu préférentiel</b>	<b>20 pts / an</b> dès la 2ème expression consécutive du même 1 <sup>er</sup> vœu	Bonification incompatible avec les bonifications liées à la situation familiale et celle des professeurs agrégés. Vœux "zone de "
	<b>Stabilisation des T.Z.R.</b>	<b>50 pts</b>	Vœux groupe com (vœu zone de) DPT (correspond à l'affect. de TZR)
	<b>Professeur agrégé exerçant en collège</b>	<b>150 pts</b>	Vœux DPT, aca (lycée)
		<b>130 pts</b>	Vœux com et groupe com (lycée)
		<b>90 pts</b>	Vœux lycée précis
	<b>Professeur agrégé exerçant en lycée</b>	<b>100 pts</b>	la commune actuelle ne doit pas figurer dans le groupe de com Vœux groupe com (lycée)
	<b>Demande d'affectation en éducation prioritaire</b>	<b>50 pts</b> <b>500 pts</b>	Vœux Etabl. REP ou REP+, Com dont tous les etabl. relèvent de l'éducation prioritaire  Etabl. REP+ sur le 1 <sup>er</sup> vœu, en cas d'avis favorable de la commission académique
<b>Enseignants titulaires du 2CA-SH</b>	<b>50 pts</b>	Vœux etabl comportant une ULIS de la même option que leur certificat	
<b>Eléments communs pris en compte, liés à l'ancienneté</b>	<b>Ancienneté de service</b>	<b>Classe normale :</b> <b>21 pts</b> du 1 <sup>er</sup> au 3ème échelon. <b>et 7 pts</b> par échelon à partir du 4ème échelon.	<b>Echelons acquis au 31 août 2016 par promotion et au 1<sup>er</sup> septembre 2016 par classement initial ou reclassement.</b> Vœux : TOUS
		<b>Hors classe :</b> <b>49 pts</b> forfaitaires. <b>et 7 pts</b> par échelon de la hors-classe.	Les agrégés hors classe au 6ème échelon pourront prétendre à <b>98 pts</b> dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon. Vœux : TOUS
		<b>Classe exceptionnelle :</b> <b>77 pts</b> forfaitaires. <b>et 7 pts</b> par échelon de la classe exceptionnelle.	Bonification plafonnée à <b>98 pts.</b> Vœux : TOUS
	<b>Ancienneté dans le poste</b>	<b>10 pts</b> par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire.  <b>et 25 pts</b> par tranche de 4 ans	Les années de stage ne sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté de poste (forfaitairement pour une seule année) que pour les fonctionnaires stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels gérés par le service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire de la DGRH. Vœux : TOUS
	<b>Ancienneté de remplacement</b>	<b>10 pts</b> par année de TZR	Dernière ZR à titre définitif Vœux : TOUS

## Annexe II a – Imprimé pour le dossier de demande de bonification au titre du handicap ou d'une situation médicale grave

### Mouvement intra-académique 2017 2<sup>nd</sup> degré

**Document à faire parvenir avant le 3 avril 2017 accompagné des pièces justificatives \*,  
sous pli confidentiel :**

**au médecin conseiller technique du recteur (handicap ou situation médicale grave) – rectorat de Reims – DAS – 1 rue Navier 51082 Reims cedex**

Nom : Prénom :  
Date de naissance :  
Situation familiale :  
Grade : Discipline :

Affectation actuelle :  
N° de téléphone (pour prise de contact) :

Vœux (joindre la copie du document de saisie sur SIAM) :

- -  
- -  
- -

Bonification demandée au titre de (rayez la mention inutile) :

- L'agent
- Le conjoint
- L'enfant

Reconnaissance handicap :  Oui  Non

MDPH de :

Date de validité :

Signature du demandeur :

\* **lettre explicitant votre demande en lien avec la situation de santé**, attestation de reconnaissance du handicap, tous documents prouvant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, certificats médicaux récents

-----

#### **Avis médical :**

- prioritaire
- non prioritaire
- demande incomplète qui ne permet pas au médecin de donner un avis

Observations :

Date :

Signature :

## Annexe II b – Imprimé pour le dossier de demande de bonification au titre d'une situation sociale grave

### Mouvement intra-académique 2017 2<sup>nd</sup> degré

**Document à faire parvenir avant le 3 avril 2017 accompagné des pièces justificatives \*,  
sous pli confidentiel :**

**à l'assistante sociale des personnels du secteur géographique concerné** (à la DSDEN pour les Ardennes, l'Aube et la Haute-Marne, à la DSDEN de la Marne pour le secteur de Châlons-en-Champagne et le sud du département, et au rectorat pour les personnels du rectorat, de Reims et du nord du département)

Nom : Prénom :  
Date de naissance :  
Situation familiale :  
Grade : Discipline :

Affectation actuelle :  
N° de téléphone (pour prise de contact) :

Vœux (joindre la copie du document de saisie sur SIAM) :

- -  
- -  
- -

Bonification demandée au titre de (rayez la mention inutile) :

- Sévices ou menaces graves dans la vie privée
- Situation financière très dégradée (surendettement)
- Décès brutal du conjoint ou jeunes enfants à charge
- Ascendants

Signature du demandeur :

**\* lettre explicitant votre demande en lien avec la situation sociale et familiale**

---

**Avis du service social :**

- favorable  
 défavorable

Observations :

Date : Signature :

**Mouvement intra-académique des Conseillers Principaux d'Education**

Nom :

Prénom :

Etablissement :

	Vœux	Logé	Non logé	Indifférent
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

A le,

Signature

**Pièce à joindre à la confirmation de demande de mutation.**

## Annexe IV – Liste des groupements de communes pour le mouvement intra

### Département des Ardennes – liste des groupements de communes

CODE COMMUNE	LIBELLE DU GROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
008956	<b>Zone de CHARLEVILLE MEZIERES</b>	008105 008328 008327 008480 008365 008081 008420	CHARLEVILLE MEZIERES NOUZONVILLE NOUVION SUR MEUSE VILLERS SEMEUSE RIMOGNE BOGNY SUR MEUSE SIGNY LE PETIT / LIART
008951	CHARLEVILLE-MEZIERES ET ENVIRONS	008105  008328 008327 008480 008365 008081	CHARLEVILLE MEZIERES  NOUZONVILLE NOUVION SUR MEUSE VILLERS SEMEUSE RIMOGNE BOGNY SUR MEUSE
008952	<b>Zone de RETHEL</b>	008362 008403 008239 008419 008024	RETHEL SAULT LES RETHEL JUNIVILLE SIGNY L'ABBAYE ASFELD / CHATEAU PORCIEN
008959	RETHEL ET ENVIRONS	008362 008403 008239 008024	RETHEL SAULT LES RETHEL JUNIVILLE ASFELD / CHATEAU PORCIEN
008957	<b>Zone de REVIN</b>	008363 008185 008367 008302 008487 008190	REVIN FUMAY ROCROI MONTHERME VIREUX WALLERAND GIVET
008953	REVIN ET ENVIRONS	008363 008185 008367 008302	REVIN FUMAY ROCROI MONTHERME
008958	<b>Zone de SEDAN</b>	008409 008053 008145 008491 008354 008090	SEDAN BAZEILLES DOUZY VRIGNE AUX BOIS RAUCOURT ET FLABA CARIGNAN
008954	SEDAN ET ENVIRONS	008409 008053 008145 008491	SEDAN BAZEILLES DOUZY VRIGNE AUX BOIS
008955	<b>Zone de VOUZIERES</b>	008490 008025 008198	VOUZIERES ATTIGNY GRANDPRE

Département de l'Aube – liste des groupements de communes

CODE COMMUNE	LIBELLE DU GROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
010958	<b>Zone de TROYES</b>	010387 010081 010297 010362 010333 010051 010209 010287 010006 010080 010003 010034 010140	TROYES LA CHAPELLE ST LUC PONT STE MARIE STE SAVINE ST ANDRE LES VERGERS BOUILLY LUSIGNY SUR BARSE PINEY ARCIS SUR AUBE CHAOURCE AIX EN OTHE BAR SUR SEINE ERVY LE CHATEL
010954	TROYES ET AGGLOMERATION	010387 010081 010297 010362 010333	TROYES LA CHAPELLE ST LUC PONT STE MARIE STE SAVINE ST ANDRE LES VERGERS
010955	TROYES SUD-OUEST	010387 010362 010333 010051 010003 010140	TROYES STE SAVINE ST ANDRE LES VERGERS BOUILLY AIX EN OTHE ERVY LE CHATEL
010956	TROYES SUD-EST	010387 010209 010080 010034	TROYES LUSIGNY SUR BARSE CHAOURCE BAR SUR SEINE
010957	TROYES NORD	010387 010297 010287 010006	TROYES PONT STE MARIE PINEY ARCIS SUR AUBE
010952	<b>Zone de ROMILLY SUR SEINE</b>	010323 010268 010233 010224	ROMILLY SUR SEINE NOGENT SUR SEINE MERY SUR SEINE MARIGNY LE CHATEL
010959	<b>Zone de BAR SUR AUBE</b>	010033 010401 010064	BAR SUR AUBE VENDEUVRE SUR BARSE BRIENNE LE CHATEAU

## Département de la Marne – liste des groupements de communes

CODE COMMUNE	LIBELLE DU GROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
051957	<b>Zone de REIMS</b>	051454 051172 051573 051282 051518 051662 051461 051043 051614 051440 051250	REIMS CORMONTREUIL TINQUEUX GUEUX ST THIERRY WITRY LES REIMS RILLY LA MONTAGNE BAZANCOURT VERZY PONTFAVERGER MORONVILLIERS FISMES
051951	REIMS ET ENVIRONS	051454 051172 051573 051282 051518 051662 051461 051043 051614 051440	REIMS CORMONTREUIL TINQUEUX GUEUX ST THIERRY WITRY LES REIMS RILLY LA MONTAGNE BAZANCOURT VERZY PONTFAVERGER MORONVILLIERS
051956	REIMS ET AGGLOMERATION	051454 051172 051573 051662	REIMS CORMONTREUIL TINQUEUX WITRY LES REIMS
051952	<b>Zone d'EPERNAY</b>	051230 051030 051346 051029 051612 051381 051217	EPERNAY AY MAREUIL LE PORT AVIZE VERTUS MONTMORT LUCY DORMANS
051960	EPERNAY et ENVIRONS	051230 051030 051346 051029	EPERNAY AY MAREUIL LE PORT AVIZE
051958	<b>Zone de CHALONS EN CHAMPAGNE</b>	051108 051506 051242 051388 051559 051507	CHALONS EN CHAMPAGNE ST MEMMIE FAGNIERES MOURMELON LE GRAND SUIPPES STE MENEHOULD
051953	CHALONS-EN-CHAMPAGNE ET ENVIRONS	051108 051506 051242 051388 051559	CHALONS EN CHAMPAGNE ST MEMMIE FAGNIERES MOURMELON LE GRAND SUIPPES
051959	<b>Zone de VITRY LE FRANCOIS</b>	051649 051262 051531	VITRY LE FRANCOIS FRIGNICOURT SERMAIZE LES BAINS
051954	VITRY-LE-FRANCOIS ET ENVIRONS	051649 051262	VITRY LE FRANCOIS FRIGNICOURT
051955	<b>Zone de SEZANNE</b>	051535 051237 051009 051248 051380	SEZANNE ESTERNAY ANGLURE FERE CHAMPENOISE MONTMIRAIL



## Département de la Haute-Marne – liste des groupements de communes

CODE COMMUNE	LIBELLE DU GROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
52955	<b>Zone de CHAUMONT</b>	052121 052114 052353 052211 052140 052177 052064	CHAUMONT CHATEAUVILLAIN NOGENT FRONCLES COLOMBEY LES DEUX EGLISES DOULAINCOURT SAUCOURT BOURMONT
52951	CHAUMONT ET ENVIRONS	052121 052114 052353 052140	CHAUMONT CHATEAUVILLAIN NOGENT COLOMBEY LES DEUX EGLISES
52957	<b>Zone de St DIZIER</b>	052448 052550 052331 052123 052250	ST DIZIER WASSY MONTIER EN DER CHEVILLON JOINVILLE
52952	SAINT-DIZIER ET ENVIRONS	052448 052550 052331 052123	ST DIZIER WASSY MONTIER EN DER CHEVILLON
52956	<b>Zone de LANGRES</b>	052269 052093 052332 052405 052197 052060	LANGRES CHALINDREY VAL DE MEUSE PRAUTHOY FAYL LA FORET BOURBONNE LES BAINS
52953	LANGRES ET ENVIRONS	052269 052093 052332 052405 052197	LANGRES CHALINDREY VAL DE MEUSE PRAUTHOY FAYL LA FORET
52958	<b>Zone de JOINVILLE</b>	052250 052123 052550 052177 052211 052448	JOINVILLE CHEVILLON WASSY DOULAINCOURT SAUCOURT FRONCLES ST DIZIER
52954	JOINVILLE ET ENVIRONS	052250 052123 052550 052177 052211	JOINVILLE CHEVILLON WASSY DOULAINCOURT SAUCOURT FRONCLES

a) Enseignants de Collège, L.P. et Lycée - Personnels d'Éducation

ZONES	AIRES GEOGRAPHIQUES
<b>RETHEL</b> N° de code : 008 9951 Y	Asfeld / Château-Porcien, Juniville, Rethel, Sault-les-Rethel, Signy l'Abbaye.
<b>REVIN</b> N° de code : 008 9952 Z	Fumay, Givet, Monthermé, Revin, Rocroi, Vireux-Wallerand.
<b>SEDAN</b> N° de code : 008 9953 A	Bazeilles, Carignan, Douzy, Raucourt et Flaba, Sedan, Vrigne-aux-Bois.
<b>CHARLEVILLE-MEZIERES</b> N° de code : 008 9954 B	Bogny-sur-Meuse, Charleville-Mézières, Nouvion-sur-Meuse, Nouzonville, Rimogne, Signy le Petit / Liart, Villers-Semeuse.
<b>VOUZIERS</b> N° de code : 008 9955 C	Attigny, Grandpré, Vouziers.
<b>TROYES *</b> N° de code : 010 9951 M	Aix-en-Othe, Arcis-sur-Aube, Bar sur Seine, Bouilly, Chaource, Ervy-le-Chatel, La Chapelle-Saint-Luc, Lusigny-sur-Barse, Piney, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-Les-Vergers, Sainte-Savine, Troyes.
<b>BAR SUR AUBE</b> N° de code : 010 9952 N	Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château, Vendevre-sur-Barse.
<b>ROMILLY SUR SEINE</b> N° de code : 010 9953 P	Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine.
<b>REIMS</b> N° de code : 051 9951 P	Bazancourt, Cormontreuil, Fismes, Gueux, Pontfaverger, Reims, Rilly-la-Montagne, Saint-Thierry, Tinquieux, Verzy, Witry-les-Reims.
<b>CHALONS EN CHAMPAGNE</b> N° de code : 051 9952 R	Châlons-en-Champagne, Fagnières, Mourmelon-le-Grand, Sainte-Ménéhould, Saint-Memmie, Suippes.
<b>EPERNAY</b> N° de code : 051 9953 S	Ay, Avize, Dormans, Epernay, Mareuil-le-Port, Montmort, Vertus.
<b>VITRY LE FRANCOIS</b> N° de code : 051 9954 T	Frignicourt, Sermaize-les-Bains, Vitry-le-François.
<b>SEZANNE</b> N° de code : 051 9955 U	Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail, Sézanne.
<b>CHAUMONT*</b> N° de code : 052 9951 J	Bourmont, Châteauvillain, Chaumont, Colombey-les-Deux-Eglises, Doulaincourt, Froncles, Nogent.
<b>LANGRES</b> N° de code : 052 9952 K	Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Fayl-la-Forêt, Langres, Val de Meuse, Prauthoy.
<b>SAINT DIZIER</b> N° de code : 052 9953 L	Chevillon, Joinville, Montier-en-Der, Saint-Dizier, Wassy.

b) Conseillers d'Orientation Psychologues

<b>COP - ARDENNES</b> N° de code : 008006ZW	Tout le département
<b>COP - AUBE</b> N° de code : 010004ZV	Tout le département + Sézanne
<b>COP - MARNE</b>	<u>Zone de Reims</u> Tout le département + Rethel N° de code : 051006ZJ <u>Zone de Chalons en Champagne</u> Tout le département + St Dizier N° de code : 051007ZT
<b>COP - HAUTE- MARNE</b> N° de code : 052004ZM	Tout le département + Bar/Aube

\*Les zones de Troyes et de Chaumont ne seront pas considérées comme limitrophes



## Annexe VII – Ordre d'examen des vœux pour la procédure d'extension

<b>ZONE REVIN</b>	<b>ZONE CHARLEVILLE</b>	<b>ZONE SEDAN</b>	<b>ZONE RETHEL</b>	<b>ZONE VOUZIERES</b>
Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Vouziers
Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Rethel
Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Sedan
Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Charleville
Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Reims
Poste ZR Revin	Poste ZR Charleville	Poste ZR Sedan	Poste ZR Rethel	Poste ZR Vouziers
Poste ZR Charleville	Poste ZR Sedan	Poste ZR Charleville	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Rethel
Poste ZR Sedan	Poste ZR Revin	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Charleville	Poste ZR Sedan
Poste ZR Rethel	Poste ZR Rethel	Poste ZR Revin	Poste ZR Reims	Poste ZR Charleville
Poste ZR Vouziers	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Rethel	Poste ZR Sedan	Poste ZR Reims
Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Chalons
Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Revin
Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay
Poste ZR Reims	Poste ZR Reims	Poste ZR Reims	Poste ZR Revin	Poste ZR Chalons
Poste ZR Chalons	Poste ZR Chalons	Poste ZR Chalons	Poste ZR Chalons	Poste ZR Revin
Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay
Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois
Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone St Dizier
Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Sézanne
Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly
Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR zone Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois
Poste ZR Sézanne	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Sézanne	Poste ZR St Dizier
Poste ZR St Dizier	Poste ZR St Dizier	Poste ZR St Dizier	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Sézanne
Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly
Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes
Tt poste étab zone Bar/Aube	Tt poste étab zone Bar/Aube	Tt poste étab zone Bar/Aube	Tt poste étab zone Bar/Aube	Tt poste étab zone Bar/Aube
Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont
Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres
Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes
Poste ZR Bar/Aube	Poste ZR Bar/Aube	Poste ZR Bar/Aube	Poste ZR Bar/Aube	Poste ZR Bar/Aube
Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont
Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres

<b>ZONE ROMILLY</b>	<b>ZONE TROYES</b>	<b>ZONE BAR sur AUBE</b>
Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Bar sur Aube
Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Chaumont
Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone St Dizier
Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Sezanne	Tt poste étab zone Troyes
Poste ZR Romilly	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois
Poste ZR Sézanne	Poste ZR Troyes	Poste ZR Bar sur Aube
Poste ZR Troyes	Poste ZR Romilly	Poste ZR Chaumont
Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR St Dizier
Tt poste étab zone Chalons	Poste ZR Sezanne	Poste ZR Troyes
Tt poste étab zone Epernay	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois
Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Châlons	Tt poste étab zone Romilly
Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Langres
Poste ZR Chalons	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Sézanne
Poste ZR Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Chalons
Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Châlons	Poste ZR Romilly
Poste ZR Reims	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Langres
Tt poste étab zone St Dizier	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Sézanne
Tt poste étab zone Chaumont	Poste ZR Epernay	Poste ZR Chalons
Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Epernay
Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Reims
Poste ZR St Dizier	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Vouziers
Poste ZR Chaumont	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Rethel
Poste ZR Rethel	Poste ZR Reims	Poste ZR Epernay
Poste ZR Vouziers	Poste ZR Langres	Poste ZR Reims
Tt poste étab zone Langres	Poste ZR Rethel	Poste ZR Vouziers
Tt poste étab zone Charleville	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Rethel
Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville
Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan
Poste ZR Langres	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin
Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville
Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan
Poste ZR Revin	Poste ZR Revin	Poste ZR Revin

<b>ZONE REIMS</b>	<b>ZONE EPERNAY</b>	<b>ZONE CHALONS</b>	<b>ZONE SEZANNE</b>	<b>ZONE VITRY LE FRANCOIS</b>
Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Vitry le Francois
Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone St Dizier
Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Châlons	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Châlons
Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Bar sur Aube
Tt poste étab zone Vouziers	Poste ZR Epernay	Tt poste étab zone Sézanne	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Vitry le Francois
Poste ZR Reims	Poste ZR Reims	Poste ZR Chalons	Poste ZR Romilly	Poste ZR St Dizier
Poste ZR Epernay	Poste ZR Châlons	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Epernay	Poste ZR Châlons
Poste ZR Châlons	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Epernay	Poste ZR Chalons	Poste ZR Bar sur Aube
Poste ZR Rethel	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Poste ZR Reims	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Sézanne
Poste ZR Vouziers	Tt poste étab zone Romilly	Poste ZR Sézanne	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Romilly
Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Troyes
Tt poste étab zone Vitry le François	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Epernay
Tt poste étab zone Sedan	Poste ZR Vitry le Francois	Tt poste étab zone Rethel	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Sézanne
Tt poste étab zone Sézanne	Poste ZR Romilly	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Troyes	Poste ZR Romilly
Poste ZR Charleville	Poste ZR Rethel	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Reims	Poste ZR Troyes
Poste ZR Vitry le François	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Rethel	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Epernay
Poste ZR Sedan	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Reims
Poste ZR Sézanne	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Chaumont
Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers
Tt poste étab zone Romilly	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Romilly	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Rethel
Tt poste étab zone Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Reims
Tt poste étab zone Bar sur Aube	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Rethel	Poste ZR Chaumont
Poste ZR St Dizier	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Vouziers
Poste ZR Romilly	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Rethel
Poste ZR Troyes	Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres
Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville
Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan
Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin
Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres
Poste ZR Revin	Poste ZR Revin	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville
Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Revin	Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan
Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Revin	Poste ZR Revin

<b>ZONE SAINT DIZIER</b>	<b>ZONE CHAUMONT</b>	<b>ZONE LANGRES</b>
Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Langres
Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Chaumont
Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Bar sur Aube
Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone St Dizier
Poste ZR St Dizier	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Langres
Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Langres	Poste ZR Chaumont
Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Bar sur Aube
Poste ZR Chaumont	Poste ZR St Dizier	Poste ZR St Dizier
Tt poste étab zone Châlons	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes
Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois
Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly
Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Châlons	Tt poste étab zone Châlons
Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Sézanne
Poste ZR Châlons	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes
Poste ZR Langres	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois
Poste ZR Troyes	Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly
Poste ZR Sézanne	Poste ZR Châlons	Poste ZR Châlons
Poste ZR Romilly	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Sézanne
Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay
Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Reims
Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers
Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Rethel
Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay
Poste ZR Reims	Poste ZR Reims	Poste ZR Reims
Poste ZR Vouziers	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Vouziers
Poste ZR Rethel	Poste ZR Rethel	Poste ZR Rethel
Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville
Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan
Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin
Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville
Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan
Poste ZR Revin	Poste ZR Revin	Poste ZR Revin

## Annexe VIII – Liste des postes anciennement « APV » ou « RRS » bénéficiant du dispositif transitoire de l'éducation prioritaire

Selon l'arrêté rectoral du 24 novembre 2004, modifié par l'arrêté rectoral du 16 mai 2006

### **1 – Tous les postes d'enseignements (hors P.E.G.C), de C.P.E et de C.O.P implantés dans les établissements suivants :**

Lycée Vauban de Givet  
Collège de Givet  
Lycée Jean Moulin de Revin  
L.P. Jean Moulin de Revin  
Collège Jules Ferry de Bogny sur Meuse (**REP au 01/09/2015**)  
Collège de Carignan-Margut  
Collège Les Aurains de Fumay (**REP au 01/09/2015**)  
Collège Les deux Vallées de Monthermé  
Collège Multisite de Mouzon-Raucourt  
Collège George Sand de Revin (**REP au 01/09/2015**)  
Collège de Rocroi  
Collège Le Lac de Sedan (**REP+ au 01/09/2014**)  
Collège Multisite de Signy le Petit-Liart  
Collège Charles Bruneau de Vireux-Wallerand  
L.P. Denis Diderot de Romilly sur Seine  
Collège Albert Camus de La Chapelle Saint Luc (**REP+ au 01/09/2015**)  
Collège Pierre Brossolette de La Chapelle Saint Luc (**REP+ au 01/09/2015**)  
Collège Pierre-Gilles de Gennevilliers de Frignicourt  
Collège Colbert de Reims (**REP+ au 01/09/2015**)  
Collège François Legros de Reims (**REP au 01/09/2015**)  
Collège Joliot Curie de Reims (**REP+ au 01/09/2014**)  
Collège Louis Pasteur de Sermaize les Bains (**REP au 01/09/2015**)  
L.P. Blaise Pascal de Saint-Dizier  
Collège René Rollin de Chevillon  
Collège Anne Frank de Saint-Dizier (**REP+ au 01/09/2015**)

### **2 – Tous les postes d'enseignements implantés en S.E.G.P.A et E.R.E.A.**

### **3 – Les postes spécifiques intra classe relais.**

### **4 – Les postes spécifiques intra enseignement élèves non francophones.**

### **5 – Les postes implantés en L.P et S.E.P occupés par des agrégés et des certifiés, hors B.T.S, documentation et E.P.S.**

### **LISTE DES ETABLISSEMENTS « RRS » CONCERNES PAR LE DISPOSITIF TRANSITOIRE**

Collège Rouget de Lisle de Charleville-Mézières (**REP au 01/09/2015**)  
Collège Fred Scamaroni de Charleville-Mézières (**REP au 01/09/2015**)  
Collège Léo Lagrange de Charleville-Mézières (**REP+ au 01/09/2015**)  
Collège Roger Salengro de Charleville-Mézières (**REP+ au 01/09/2015**)  
Collège Robert de Sorbon de Rethel

Collège Le Noyer Marchand de Romilly sur Seine (**REP au 01/09/2015**)  
Collège les Jacobins de Troyes (**REP au 01/09/2015**)  
Collège Marie Curie de Troyes (**REP au 01/09/2015**)

Collège Nicolas Appert de Chalons en Champagne  
Collège Terres Rouges d'Épernay  
Collège Louis Grignon de Fagnières  
Collège Georges Braque de Reims (**REP+ au 01/09/2015**)  
Collège Paul Fort de Reims (**REP+ au 01/09/2015**)

Collège La Rochotte de Chaumont (**REP au 01/09/2015**)  
Collège Joseph Cressot de Joinville (**REP au 01/09/2015**)  
Collège Luis Ortiz de Saint-Dizier (**REP au 01/09/2015**)



## Annexe IX – Situation des enseignants de SII

Suite à la création du CAPET sciences industrielles de l'ingénieur et de l'agrégation sciences industrielles de l'ingénieur, les certifiés et agrégés relevant de l'une des 42 valences appartenant aux sciences et techniques industrielles (STI) sont désormais affectés dans l'un des **4 champs disciplinaires des sciences industrielles de l'ingénieur (SII)** :

- Architecture et construction (L1411)
- Énergie (L1412)
- Information et numérique (L1413)
- Ingénierie mécanique (L1414)

Les tableaux ci-dessous détaillent par corps les possibilités offertes aux candidats dans le cadre du mouvement intra-académique. Leur attention est attirée sur le fait qu'aucun panachage ni aucun cumul ne sera possible.

À titre d'exemple :

- Un certifié dont la discipline de recrutement, mentionnée sur l'arrêté ministériel, est « sciences industrielles de l'ingénieur option énergie » (1412E), choisira de participer au mouvement soit en technologie (L1400), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412). Il ne participera au mouvement que dans une seule de ces deux disciplines.

- Un agrégé dont la discipline de recrutement, mentionnée sur l'arrêté ministériel, est « sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique » (1415A), choisira de participer au mouvement soit en technologie (L1400), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique (L1413). Il ne pourra pas participer dans plusieurs disciplines.

*Pour les enseignants entrants dans l'académie à la rentrée 2017, le choix effectué lors de la phase inter-académique vaut pour la phase intra-académique : aucun changement de stratégie ne sera accepté.*

### Candidats agrégés

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement		
	1414A	1415A	1416A
	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui
L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Non	Non	Oui
L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Non	Oui	Oui
L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Non	Oui	Non
L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Oui	Non	Non

### Candidats certifiés

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement			
	1411E	1412E	1413E	1414E
	Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui	Oui
L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Oui	Non	Non	Non
L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Non	Oui	Non	Non
L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Non	Non	Oui	Non
L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Non	Non	Non	Oui

## Annexe X – Pour accéder à SIAM via I-PROF

Se connecter sur le site de l'académie de Reims :

<http://www.ac-reims.fr>

*(les enseignants originaires d'une autre académie doivent se connecter via le serveur I-Prof de leur académie actuelle)*

Rubrique « **Personnel** » (en haut de page)  
puis « **Mouvements des personnels** »  
puis « **Mouvement intra-académique 2017 des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation** »

>> **Lien « I-Prof » via portail ARENA**

**Compte utilisateur** : 1<sup>er</sup> lettre du prénom suivie du nom (en minuscules, sans point ni espace)

**Mot de passe** : NUMEN par défaut (en majuscules)

Choisir l'item « les services »

Sélectionner « SIAM »

Si vous rencontrez des problèmes de connexion avec vos compte utilisateur et mot de passe :

Contactez le service informatique de la DSDEN (direction des services départementaux de l'Education nationale) du département de votre affectation

***DSDEN des Ardennes :***

03.24.59.71.83 – [melouvert08@ac-reims.fr](mailto:melouvert08@ac-reims.fr)

***DSDEN de l'Aube :***

03.25.80.01.97 – [melouvert10@ac-reims.fr](mailto:melouvert10@ac-reims.fr)

***DSDEN de la Marne :***

03.26.68.61.00 – [melouvert51@ac-reims.fr](mailto:melouvert51@ac-reims.fr)

***DSDEN de la Haute Marne :***

03.25.30.51.49 – [melouvert52@ac-reims.fr](mailto:melouvert52@ac-reims.fr)